



LUMIÈRE
— SUR L'INVISIBLE —



MFFPS

**QUAND LA GOUVERNANCE NE PROTÈGE PAS
LES DROITS DES FEMMES, FILLES ET ENFANTS**

MARS 2026



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

Protéger les enfants et mettre fin à l'impunité au Burundi

Au Burundi, les violences commises contre les enfants ne sont plus des événements isolés. Elles forment un phénomène récurrent, documenté dans plusieurs provinces, et d'une gravité qui ne cesse de croître.

Une réalité qui ne peut plus être traitée comme un fait divers.

Derrière chaque cas, il y a un enfant. Un corps fragile. Une vie en construction. Une famille qui porte la douleur en silence.

Les données recueillies par le MFFPS montrent que des enfants, parfois très jeunes, sont victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Mais ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité. Beaucoup de cas restent tus, par peur, par honte ou par manque de confiance dans les institutions.

Et trop souvent, les familles se résignent, convaincues que la justice ne les protégera pas.

Une vulnérabilité extrême qui expose les enfants à des violences dans leurs espaces les plus proches.

Les enfants touchés par ces violences ont entre 10 et 13 ans. À cet âge, ils font confiance. Ils dépendent des adultes pour comprendre le monde, pour être protégés, pour être guidés.

Pourtant, les violences surviennent dans les lieux où ils devraient être en sécurité : la maison, le quartier, le chemin de l'école.

Quand ces espaces deviennent dangereux, c'est tout l'univers de l'enfant qui s'effondre.

Dans plusieurs cas, les auteurs sont des personnes connues : voisins, proches, membres de la communauté. Cette proximité rend la dénonciation difficile. Elle installe la peur dans les familles. Elle réduit au silence des enfants qui n'ont ni les mots, ni les moyens de se défendre.

Cette situation révèle une vulnérabilité structurelle : les enfants évoluent dans un environnement où les protections essentielles ne fonctionnent pas.



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

Quand la violence s'installe dans la vie de l'enfant.

Les violences subies par les enfants laissent des traces profondes. Elles modifient leur manière de penser, d'apprendre, de se relier aux autres et de se projeter dans l'avenir.

Sur le plan psychologique, le traumatisme s'exprime par la peur, l'anxiété, la méfiance. Sur le plan scolaire, la concentration diminue, les résultats chutent, l'abandon devient une réalité. Sur le plan social, l'enfant s'isole, parfois stigmatisé par son entourage. Sur le plan sanitaire, les blessures physiques et les besoins de soins spécialisés s'accumulent.

Ces effets ne sont pas temporaires. Ils façonnent durablement la trajectoire de l'enfant et réduisent ses chances de se développer pleinement.

L'impunité : un facteur structurel qui alimente la persistance des violences.

L'impunité demeure l'un des éléments les plus déterminants dans la répétition des violences contre les enfants. Elle se manifeste à plusieurs niveaux du système de protection et de justice, créant un environnement où les auteurs ne perçoivent pas de risque réel de sanction.

Elle se traduit par :

- L'absence d'arrestation ou de poursuites dans un nombre significatif de cas ;
- Des pressions exercées sur les familles pour éviter les procédures judiciaires ;
- Le recours à des règlements informels, souvent financiers, qui neutralisent la recherche de justice ;
- Des procédures longues, peu transparentes ou inefficaces.

Ces pratiques affaiblissent la crédibilité du système judiciaire et compromettent la protection des enfants. Elles renforcent également la vulnérabilité des victimes, qui se retrouvent sans recours, et encouragent la répétition des violences par des auteurs qui ne craignent aucune conséquence.

Une obligation claire et non négociable de protéger les enfants.

Protéger les enfants n'est pas une question de volonté. C'est une obligation juridique, institutionnelle et morale.

Le Burundi s'est engagé à garantir leur sécurité, leur dignité et leurs droits.



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

Cela implique de prévenir, d'agir, de protéger et de rendre justice.

Quand ces mécanismes ne fonctionnent pas, ce sont les enfants qui en paient le prix. Et un pays qui ne protège pas ses enfants se fragilise lui-même.

Recommandations prioritaires pour une action immédiate.

Aux autorités burundaises :

- Renforcer les mécanismes locaux de protection de l'enfance, notamment au niveau des collines et des communes ;
- Garantir des enquêtes rapides, indépendantes et exemptes d'interférences ;
- Poursuivre systématiquement les auteurs de violences, y compris lorsqu'ils sont des proches ou des figures d'autorité ;
- Mettre fin aux règlements informels dans les cas de violences graves, qui privent les victimes de justice ;
- Intensifier la sensibilisation communautaire sur les droits des enfants et les obligations légales en matière de protection.

Au système judiciaire :

- Accélérer les procédures et améliorer leur transparence ;
- Assurer la protection des victimes, des témoins et des familles contre les pressions et représailles ;
- Renforcer les capacités des magistrats, policiers et travailleurs sociaux pour une prise en charge adaptée des enfants victimes.

Ces recommandations constituent un socle minimal pour inverser la tendance actuelle et renforcer la protection des enfants.

Protéger les enfants, c'est protéger l'avenir.

Les violences contre les enfants ne sont pas seulement des violations individuelles. Elles touchent l'ensemble de la société.

Chaque enfant blessé, c'est une part de l'avenir qui s'affaiblit.

Mettre fin à l'impunité est essentiel, pas seulement pour sanctionner, mais aussi pour protéger et prévenir.

Le Burundi a les moyens d'agir. Il est temps de le faire avec détermination et responsabilité, en refusant que l'enfance soit sacrifiée au silence.